

Le vendredi 28 juin 2013, à 20h45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 20 juin 2013, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Michèle RANVIER

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN, Mme Rosa MACEIRA, M. Didier VAILLANT, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Thérèse EVERARD, M. Mamadou KONATE, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Daniel AUGUSTE (à compter de 21h05), M. Roland BAUER, M. Jamil RAJA, Mme Cécile COQUEL, Mme Laetitia KILINC, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Mme Thangammah BASKARAN, M. Bruno VILLEGOUREIX, Mme Maria SERRANO-AGUAYO (à compter de 21h28), M. Thierry OUKOLOFF

Représentés : M. Ruddy ROBEIRI par M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida TECHTACH, M. Gourta KECHIT par M. Serge LOTERIE, Mme Jeannette M'BANI par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sabrina HERRICHE par Mme Laetitia KILINC, Mme Samia ELASSRIOUI par M. Jamil RAJA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES par M. Thierry OUKOLOFF

Absents excusés : M. Daniel AUGUSTE (jusqu'à son arrivée à 21h05), Mme Maria SERRANO-AGUAYO (jusqu'à son arrivée à 21h28)

Absents : M. Jean DUMAND, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY, M. Mohamed ANAJJAR

Le quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.
Mme Michèle RANVIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ *Compte rendu*

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2013

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 mai 2013.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations de compétences qui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 14 mai 2013 et le 18 juin 2013, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Prémptions : 4 - Délégation du droit de préemption : 1 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 11 - Concessions dans le cimetière : 21 - Régies : 4 - Représentation en justice : 1 - Mise à disposition : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ *Aménagement du territoire*

Modification du Plan de Gêne Sonore (P.G.S.) de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment les dispositions des articles L. 571-15 et suivants et R. 571-66 et suivants,

VU le Plan de Gêne Sonore approuvé par arrêté du 12 juillet 2004,

VU la réunion d'information qui s'est tenue à la demande du Préfet du Val d'Oise en date du 20 février 2013 à la Maison de l'Environnement à Roissy-en-France,

VU le projet de modification du Plan de Gêne Sonore de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle transmis par le préfet du Val d'Oise en date du 10 avril 2013 qui prend en compte l'évolution du trafic et des trajectoires de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 13 juin 2013.

- APPROUVE le projet de modification du Plan de Gêne Sonore (P.G.S.). (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Aménagement du territoire

Avis de la Commune de Villiers-le-Bel quant au projet du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ' Gare d'Arnouville - Villiers-le-Bel - Gonesse / Parc des Expositions de Villepinte '

Le Conseil Municipal en ayant délibéré ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la concertation préalable qui s'est déroulée du 14 juin au 11 juillet 2011 ;

VU l'enquête publique sur le Bus à Haut Niveau de Service entre le RER D et le RER B qui se déroule du 12 juin au 16 juillet 2013 ;

CONSIDERANT que ce projet va favoriser les déplacements en direction des pôles d'emploi majeurs autour de la plate forme de Roissy ;

CONSIDERANT la réduction des temps de parcours et l'amélioration des conditions de transports collectifs, puisque les habitants de nos territoires ne seront plus obligés de transiter par Paris ;

CONSIDERANT que cette nouvelle liaison va permettre de désenclaver notre territoire sur les liaisons transversales en direction de l'Est du territoire du Grand Roissy ;

- DONNE un avis favorable quant au projet sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ' Gare d'Arnouville - Villiers-le-Bel - Gonesse / Parc des Expositions de Villepinte ' ;

- RAPPELLE son attachement à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service entre le RER D et le RER B entre la gare d'Arnouville - Villiers-le-Bel - Gonesse / le Parc des Expositions de Villepinte, en préfiguration de la réalisation du Barreau ferré dit ' Barreau de Gonesse ' ;

- CONFIRME que cette liaison permettra de relier les quartiers et les espaces emplois entre eux, aidant ainsi au désenclavement de nos communes, favorisant les déplacements des habitants et le développement économique ;

- DEMANDE que le caractère paysagé le long du tracé soit une priorité ;

- DEMANDE que les travaux démarrent le plus rapidement possible pour une mise en service progressive dès le début de l'année 2014 ;

- DIT que la présente délibération sera transmise au Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ;

- CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Décision Modificative n°1 - Budget principal de la ville - Exercice 2013

M. Daniel AUGUSTE arrive en séance à 21h05.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le budget principal de la Ville -2013 approuvé par délibération du 22 mars 2013,
 VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget de la ville 2013 annexée à la présente délibération,
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 23 557 842,41 € au lieu de 23 041 592,42 €,
- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 36 432 880,76 € au lieu de 36 231 802,00 €,

Soit une balance générale de : 59 990 723,17 € au lieu de 59 273 394,42 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Décision Modificative n°1 - Budget annexe de l'assainissement - Exercice 2013

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le budget primitif de l'assainissement - 2013 approuvé par délibération du 22 mars 2013,
 VU l'avis favorable de la commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement 2013 annexée à la présente délibération,
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 417 499,75 € (au même titre que le budget primitif),
- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 634 110,74 € (au même titre que le budget primitif),

Soit une balance générale de : 2 051 610,49 € (au même titre que le budget primitif). (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2012 du FSRIF

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2531-16,
 VU l'avis favorable de la commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- ADOPTE le rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2012. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Dotation de Développement Urbain - Appel à projets 2013

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDERANT les dépenses des projets présentés :

- Réhabilitation du centre ancien et aménagement des parvis de l'église : 194 753.69€ HT ;
- Sécurisation du Mont Griffard : 107 120€ HT ;
- Requalification de la ruelle des Pâtisseries et abords de l'école Louis Jouvét : 99 717.92€ HT ;

- Extension et aménagement du Parc d'Astanières : 97 556.60 € HT ;
- Achat de deux ' classes mobiles informatiques ' dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant : 17 100€HT ;
- Amélioration des conditions de santé des habitants de la Commune : 8 250€ HT ;
- Amélioration des conditions de sécurité des habitants, mise aux normes accès handicapés : 22 581.44 €HT ;
- Projet de lutte contre la légionellose : 3 989.21 € HT ;
- Amélioration des conditions d'accès à la connaissance, à la culture des élèves de maternelles des écoles de Villiers le Bel, aménagement des rythmes scolaires: 41 728.51€HT ;
- Action culturelle, programmation Maison Jacques Brel et Marcel Pagnol : 89 447.55€HT ;
- Aménagement des rythmes scolaires (achat de prestation auprès d'intervenants associatifs) : 196 861.81 €HT. VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013 pour les projets exposés ci dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer la (les) convention(s) attributive(s) de subvention(s) à venir entre l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise et la Commune représentée par son Maire ainsi que tous documents nécessaires à l'octroi des subventions pour les projets précités. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ *Finances*

Autorisation de signature - Convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo protection urbaine

Mme Maria SERRANO-AGUAYO arrive en séance à 21h28.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo protection urbaine sur les territoires des villes d'Arnouville, Garges-les-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à signer puis exécuter la convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo-protection urbaine. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ *Communauté d'agglomération*

Accord relatif à l'augmentation de l'attribution de compensation versée par Villiers-le-Bel à la communauté d'agglomération Val de France pour le financement de la gestion et de l'exploitation du dispositif de vidéo protection

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C point V-1°),

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Villiers-le-Bel que la gestion et l'exploitation du dispositif de vidéo-protection installé sur son territoire soit géré et exploité au niveau intercommunal par la communauté d'agglomération Val de France,

CONSIDÉRANT l'obligation de donner à la communauté d'agglomération Val de France les moyens de gérer et d'exploiter ce dispositif de vidéo-protection,

- DONNE son accord pour que l'attribution de compensation versée par la commune de Villiers-le-Bel à la communauté d'agglomération Val de France soit majorée de 164 242,52 €, ce qui portera son montant annuel à 365 784,87 €. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Communauté d'agglomération

Communauté d'agglomération Val de France - Transfert de voiries - proposition de la ville

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil d'Agglomération de Val de France du 4 février 2003, décidant des modalités de transfert des voies correspondant aux critères d'intérêts communautaires,

VU la délibération du Conseil d'Agglomération de Val de France du 12 février 2004, approuvant le transfert des voies au titre de l'exercice 2004,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2004, autorisant le transfert des voies au titre de l'exercice 2004,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 13 juin 2013,

- DECIDE de proposer le transfert à la communauté d'agglomération Val de France des rues Molière, Arthur Rimbaud (pour partie) en lieu et place de la rue Pierre Corneille, de la rue Racine (pour partie), de la rue Nungesser et Coli ainsi que de la RD 316 (section comprise entre la limite de commune avec Ecoeu en et la rue de Paris) suivant le tableau ci-dessous :

Proposition de transfert à Val de France					
Nom de la voie	Longueur ml	Largeur ml	Route Communale	Route Départementale	Observations
RD 316	870	28		X	Section comprise entre la limite commune avec Ecoeu en et la rue de Paris
Rue Molière	90	16	X		
Rue A. Rimbaud	140	16	X		Section entre rues Molière et Alexis Varagne

Proposition de reprise par la Ville de Villiers le Bel					
Nom de la voie	Longueur ml	Largeur ml	Route Communale	Route Départementale	Observations
Rue Pierre Corneille	310	6.5			
Rue Racine	50	11			Section entre rues Pierre Corneille et A. Rimbaud
Rue Nungesser et Coli	130	8			

(Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Logement

Autorisation de signature de la convention de portage provisoire de logements entre la Ville et Coprocoop Ile de France

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de portage provisoire de logements, dans le cadre du Plan de Sauvegarde des Acacias et des Bleuets,

VU le projet de convention ' Mission d'ingénierie sociale préalable à un portage immobilier provisoire ',

- APPROUVE les termes de la convention de portage provisoire de logements et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec la SCIC Coprocoop Ile de France ainsi que tous documents afférents,
 - APPROUVE les termes de la convention ' Mission d'ingénierie sociale préalable à un portage immobilier provisoire ' et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec la SCIC Coprocoop Ile de France,
 - AUTORISE à participer au financement de la mission d'ingénierie sociale à hauteur de 21 082 €, montant qui sera révisé au terme de la mission en fonction du nombre effectif de lots bénéficiant d'un suivi social. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Logement

Autorisation de souscription au capital de Coprocoop Ile-de-France

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
 VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002, relatif à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif,
 VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003,
 VU les statuts de 'Coprocoop Ile-de-France'- Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable, annexés à la présente délibération ;
 VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et Coprocoop Ile-de-France,

- APPROUVE la participation de la commune de Villiers-le - Bel au capital de la SCIC Coprocoop Ile-de-France au titre d'utilisateur des services de la coopérative par la souscription de 33 parts sociales de Coprocoop Ile de France, d'une valeur unitaire de 15 €, soit 495 € à la signature de la convention de portage provisoire de logements,
 - APPROUVE qu'au 31/12 de chaque année, une souscription de 67 parts sociales, soit 1 005 €, est effectuée par logement acquis dans l'année civile,
 - AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en oeuvre de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Logement

Désignation d'un représentant auprès de Coprocoop Ile-de-France

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
 VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002, relatif à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif,
 VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003,
 VU les statuts de 'Coprocoop Ile-de-France'- Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable,
 VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et Coprocoop Ile-de-France,
 CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit désigner en son sein la personne qui la représentera auprès de la SCIC Coprocoop Ile-de-France,

- PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune de Villiers-le-Bel pour siéger au sein du collège 'collectivités publiques et leurs groupements' de la SCIC Coprocoop Ile-de-France :
- Est candidat : Mme Sylvie JOARY
 Est désigné par 32 voix pour : Mme Sylvie JOARY

15/ Enfance

Rémunération des intervenants dans le cadre des rythmes scolaires - taux horaire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- APPROUVE le recrutement d'intervenants expérimentés pour assurer les temps d'activités périscolaires ;
- DIT que la rémunération des intervenants sera basée sur les grilles indiciaires des filières administrative, animation, culturelle (enseignement artistique) ou sportive, suivantes:
 - Catégorie C : Adjoint administratif de 2ème classe/ Adjoint d'animation de 2ème classe/ opérateur,
 - Catégorie B : Rédacteur/Rédacteur Principal de 2ème classe/Animateur/Animateur Principal de 2ème classe /Educatrice/Educatrice Principal de 2ème classe/Assistant d'enseignement artistique/Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe,
 - Catégorie A : Attaché Territorial/Conseiller/Professeur d'enseignement artistique de classe normale,
 En fonction de leurs diplômes, profils ou expériences ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats correspondants. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)
Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 1

16/ Politique de la ville

Plan Intercommunal de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sports - Politique de la ville du 10 juin 2013,

- APPROUVE, le désengagement du dispositif intercommunal à compter du 1er septembre 2013, au profit du dispositif local et des axes prioritaires inscrits au Comité local de prévention et de lutte contre les discriminations. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)
Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Politique de la ville

Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 - 1ère phase

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture- Sports - Politique de la ville du 10 juin 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013,

- APPROUVE les subventions accordées pour la mise en oeuvre des actions communales dans le cadre de la première phase du CUCS - 2013, conformément au tableau joint à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)
Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Politique de la ville

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2013

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sports - Politique de la ville du 10 juin 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013,

- ADOPTE les fiches action jointes à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions aux associations communales dans le cadre du dispositif

Ville Vie Vacances (VVV) de la manière suivante :

- Tennis Club de Villiers-le-Bel - Intitulé de l'action : Le Tennis pour tous au coeur de la ville - Montant de la subvention : 400€,
- Centre de Loisirs Jeunesse - Intitulé de l'action : CLJ VLB été 2013 Prévention de la délinquance des mineurs - Montant de la subvention : 260€,
- Réveillons-nous pour demain - Intitulé de l'action : Chantiers et animations sur l'environnement au DLM - Montant de la subvention : 700€. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ *Prévention*

Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2013

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sports - Politique de la ville du 10 juin 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances- Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 24 700 € auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les actions suivantes : Prévention justice - citoyenneté, Education à la posture anti-violence et médiation par les pairs, Action chantiers éducatifs et Soutien méthodologique à l'évolution du CLS.

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'attribution de subventions avec l'Etat pour les actions précitées. (Rapporteur : Mme Thérèse EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ *Prévention*

Attribution de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2013

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Culture - Sports - Politique de la ville du 10 juin 2013,

VU l'avis de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013.

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 4 000 € à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 95), dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ *Jeunesse*

Demande de subvention dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le budget joint à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre du plan départemental d'action de sécurité routière et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Thérèse EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ *Santé*

Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Atelier

Santé Ville

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la commission Finances- Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013.

- ADOPTE la fiche action jointe à la présente délibération,
 - AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 46 000€ dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Atelier Santé Ville et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Sport**Autorisation de signature - convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil Général n° 6-07 du 27 septembre 1999,
 VU la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2001,
 VU la délibération du Conseil Général n° 2-16 du 22 février 2013,
 VU le projet de convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux,
 VU l'avis favorable de la commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- DIT que le taux horaire de la participation financière à percevoir est fixé à 12,50 euros par classe, pour l'utilisation d'un gymnase à compter du 3 septembre 2013,
 - AUTORISE M. le Maire à signer avec le Conseil Général du Val d'Oise et les collèges (les établissements publics locaux d'enseignement de Villiers-le-Bel), les conventions tripartites de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux. (Rapporteur : M. Mamadou KONATE)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Vie des quartiers**Versement de subvention à l'association IMAJ dans le cadre d'un chantier éducatif au PLM**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- OCTROIE une subvention de 720 € à l'association IMAJ pour la prise en charge des bourses du chantier éducatif. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Maison Jacques Brel**Demande de subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre des dispositifs ' Musiques actuelles ' à la Maison Jacques Brel**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations du Conseil Régional d'Ile de France au titre des dispositifs d'aide ' action culturelle musique au lycée ' et d'aide à la ' résidence de musiques actuelles et développement d'artistes' dans la cadre des dispositifs ' Musiques actuelles ' de la Maison Jacques Brel, conformément aux fiches financières annexées à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention bipartite à venir entre la commune de Villiers-le-Bel et le

Conseil Régional d'Ile de France pour l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Culture

Programmation culturelle 2013 - Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des projets concernant les lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Culture - Sports - Politique de la Ville du 10 juin 2013,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention, auprès du Conseil Général du Val d'Oise d'un montant de 30 000 € pour la programmation culturelle 2013 de l'Espace Marcel Pagnol et à signer tous documents en résultant. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Culture

Autorisation de signature - Contrat Local d'Education Artistique

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Contrat Local d'Education Artistique 2013-2015,

VU l'avis favorable de la commission Culture - Sports - Politique de la Ville du 10 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat Local d'Education Artistique avec l'Association Cultures du Coeur Val d'Oise, le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France), l'Académie de Versailles, le Conseil Général du Val d'Oise et les sept autres villes du Val d'Oise ainsi que tous les documents en résultant. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Culture

Licences d'entrepreneur de spectacles - Changement de titulaire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 relative aux spectacles,

VU l'avis favorable de la commission Culture - Sports - Politique de la Ville du 10 juin 2013,

- DESIGNER M. Jean- Louis MARSAC, Maire de la commune de Villiers-le-Bel, titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles pour la commune de Villiers-le-Bel.

- AUTORISE M. le Maire à engager les démarches relatives à cette nouvelle demande de licences d'entrepreneur de spectacles et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces licences : licence de 1re catégorie (Exploitants de lieux de spectacles), licence de 2e catégorie (Producteurs de spectacles) et licence de 3e catégorie (Diffuseurs de spectacles). (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Maisons de quartier

Approbation du projet social 2013/2017 - Maison de quartier Boris Vian

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet social de la Maison de quartier Boris Vian,

- APPROUVE le projet social de la Maison de quartier Boris Vian pour la période 2013/2017. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Maisons de quartier**Approbation du projet social 2013/2017 - Maison de quartier Salvador Allende**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le projet social de la Maison de quartier Salvador Allende,

- APPROUVE le projet social de la Maison de quartier Salvador Allende pour la période 2013/2017.
 (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)
 Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Maisons de quartier**Approbation du projet social 2013/2017 - Maison de quartier Camille Claudel**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le projet social de la Maison de quartier Camille Claudel,

- APPROUVE le projet social de la Maison de quartier Camille Claudel pour la période 2013/2017.
 (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)
 Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Marchés publics**Autorisation de signature - avenant n°4 au marché d'assurances responsabilité civile**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,
 VU la délibération du 28 novembre 2008 autorisant la signature du marché d'assurances de Responsabilité Civile,
 VU la délibération du 25 juin 2010 - ' Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché d'assurances Responsabilité Civile ',
 VU la délibération du 6 mai 2011 - ' Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile ',
 VU la délibération du 21 septembre 2012 - ' Autorisation de signature - Avenant n°3 au marché d'assurances responsabilité Civile ',
 VU la proposition d'avenant n°4 au marché d'assurances Responsabilité Civile n°2008/135 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 (avenants 005 et 006 pour la SMACL),
 VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°4 au marché d'assurances Responsabilité Civile, et à signer les documents afférents avec la SMACL. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Marchés publics**Autorisation de signature - avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction de l'école maternelle Louis Jouvét**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal

34/ Personnel**Modification des postes ' d'Agent de développement pour les Maisons de Quartier '**

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU la délibération du 28 septembre 2001 portant création de 3 postes d'agent de développement pour les Maisons de Quartier,

- APPROUVE que la rémunération des 3 postes d'agent de développement local soit basée sur la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux,

- DIT que ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle (durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, article 3-3, 2°) en l'absence de candidature statutaire,

- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ *Rénovation urbaine - Cerisaie*

Autorisation de signature- avenant local n°3 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine signée le 9 avril 2009,

VU la délibération du 18 mars 2011- 'Autorisation de signature - Avenant local n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie',

VU la délibération du 23 octobre 2012 - 'Autorisation de signature - Avenant local n°2 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie',

VU la proposition d'avenant local n° 3,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 17 juin 2013,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant local n°3 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie, auprès de l'ANRU et tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

36/ *Foncier*

Acquisition d'une partie de la propriété cadastrée AC n° 197 sise 3 rue Gambetta

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 22 mai 2013,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 13 juin 2013,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 17 juin 2013.

- DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC n° 197 sise 3 rue Gambetta, appartenant à Monsieur et Madame KARAKAC pour une superficie de 24 m², au prix de 20 000 euros ainsi que de prendre en charge le coût des travaux de la démolition et la réalisation de la future clôture séparant l'espace public de la propriété de Monsieur et Madame KARAKAC,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette acquisition. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



[Signature]

05 JUL. 2013